

Aux membres du Conseil général
1324 Premier

Premier, le 10 novembre 2020

Préavis municipal no 182 pour le conseil du 3 décembre 2020 - Budget 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I - Préambule

Le projet de budget pour l'année 2021 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 novembre 2020. Selon le tableau comparatif des charges et des produits,

Les charges sont estimées à	fr. 1'073'379.--
Les produits sont estimés à	fr. 957'668.--
Ce qui laisse apparaître un excédent de charges de	fr. 115'711.--

La Municipalité doit à nouveau se résoudre à vous présenter un budget déficitaire.

II. Quelques remarques particulières

Chapitre 102 - Municipalité

En vue du début de la nouvelle législature, nous prévoyons une petite augmentation des rémunérations des municipaux et syndic. Un préavis sera présenté courant 2021.

Chapitre 21 - Impôts

La simulation sur le revenu des personnes physiques prévoit une stabilité, mais la crise sanitaire que nous traversons pourraient avoir des retombées sur ce poste. Les autres postes restent stables. Pour rappel le taux d'imposition est fixé à 79.50 de l'impôt cantonal de base.

Chapitre 22 - Service financier

La balance entre la participation communale au fonds de péréquation (22.352) et le retour de ce même fonds (c. 22.452 et suivants) est toujours favorable à notre commune.

Cependant, au moment des comptes, ce sont les résultats réels qui seront déterminants.

Le déficit de la ligne de bus est estimé à fr. 9'500.-, montant auquel nous ajoutons une « réserve » de fr. 2'500.- pour les pertes liées à la pandémie du Covid-19 durant l'année 2020 et dont les conséquences financières seront répercutées sur les communes en 2021.

Chapitre 32 - forêts

Comme chaque année, le budget des forêts présente un déficit ; nous relevons que les forêts de notre région ont payé un lourd tribut aux bostryches ces derniers mois, ce qui va probablement

faire baisser le prix de vente. *Rappelons que les éventuels déficits de ce poste sont partiellement absorbés par les contributions du fonds de péréquation «forêts» (22.452.3)*

Chapitre 35 - Bâtiments communaux

Au Collège (351.314) : il est prévu d'y installer un adoucisseur d'eau devisé à fr. 12'000.-. Le surplus étant pour les entretiens courants.

Au Tirage (352.314) : fr. 5'000.- pour les entretiens courants.

Fontaines (354.312) : avons prévu de calculer la consommation de chaque fontaine, raison de l'ouverture de ce compte. La contrepartie sera portée dans le dicastère « eau ».

Chapitre 43 - routes

Pour entretiens courants de divers tronçons routiers (y.c.éparage des routes et chemins communaux, curage, nettoyage des grilles, etc).

Nous avons introduit un amortissement sur les travaux « rte de Bretonnières, Collège, les Ages », part « routes » pour fr. 10'500.- (selon le préavis) portant le C. 43.3311 à fr. 43'200.--

Chapitre 45 - ordures ménagères

A la déchetterie intercommunale, aucun investissement n'est prévu en 2021. Relevons que le papier, qui était jusque-là revalorisé et qui rapportait un petit revenu (fr. 700.- en 2017) coûte désormais entre fr. 35 et fr. 60.- la tonne pour son élimination, en plus du transport (45.3185).

Chapitre 46 - épuration

Les charges de l'AIVN à Croy seront légèrement inférieures, un amortissement étant arrivé à son terme, ce qui devrait diminuer quelque peu notre participation (46.352).

Nous avons introduit un amortissement sur les travaux « rte de Bretonnières, Collège, les Ages », part « épuration » pour fr. 4'250.- (selon le préavis) portant le C. 46.3311 à fr. 17'400.--

Chapitre 50 - Administration des écoles

Notre commune compte 31 enfants scolarisés (29 l'an dernier). Dans les remarques particulières du budget de l'AsCoVaBaNo, nous relevons un coût supplémentaire d'env. fr. 50'000.- pour le transport, dû à la doublure de certaines courses dans le Vallon du Nozon afin de répondre à une augmentation significative des effectifs.

Chapitre 58 - temples et cultes

Avec l'arrivée d'une nouvelle caissière, la comptabilité de la paroisse intercommunale Rtier-Vaulion a été remise à flots et une société fiduciaire a été engagée pour la révision.

Chapitre 65 - défense incendie

Avons prévu l'achat d'un aspirateur à eau (65.315).

Chapitre 7 - sécurité sociale

Pour l'accueil des enfants (que ce soit avant scolarisation ou à l'UAPE), n'ayant pu obtenir un budget prévisionnel pour 2021, nous avons décidé de reprendre les mêmes chiffres qu'en 2020 pour l'UAPE et l'augmenter légèrement pour l'Ajoval.

Chapitre 81 - service industriel

Le prix d'achat de l'eau à la Source Mercier passera de fr. 1.40 /m3 à fr. **1.90/m3 dès le 1^{er} janvier 2021** alors que l'amortissement restera fixé à fr. 35.- par habitant. Pour cette raison, la municipalité a décidé d'augmenter le prix de vente de l'eau aux citoyens à fr. 2.-/m3 dès cette même date (auparavant fr. 2.- les 50 premiers m3 puis fr. 1.50/m3 supplémentaire). Cette augmentation permettra de couvrir l'achat de l'eau et l'abonnement à la Source Mercier, ainsi qu'une partie des amortissements de nos infrastructures.

Nous avons introduit un amortissement sur les travaux « rte de Bretonnières, Collège, les Ages », part « eau » pour fr. 4'250.- (selon le préavis) portant le C. 81.3311 à fr. 17'400.--

III. Commentaires

Les amortissements obligatoires s'élèvent à fr. 123'000.-- répartis dans les différents postes du budget.

Après avoir tenu compte des charges impératives dont les montants sont très élevés (facture sociale, réforme policière, déficit ligne de bus, école, accueil des enfants...) ainsi que des amortissements obligatoires, la marge de manœuvre à disposition de la Municipalité pour entretenir le patrimoine communal et assurer le bon fonctionnement des services publics et autres prestations communales à la population est faible.

IV. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 3 décembre 2020
- Il a été soumis à la commission gestion et finances.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- accepter le budget 2021 tel que présenté, bouclant sur un excédent de charges de fr. 115'711.--.

Municipalité de Premier
Le Syndic La Secrétaire
Etienne Candaux Sarah Breton

Annexes : budget 2020 détaillé.